

1. Nous supposerons que tous les membres du Conseil d'école ont de bonnes intentions.
2. Nous adresserons tous les commentaires au président, à qui l'on doit s'adresser en tant que président.
3. Nous attendrons que le président nous désigne pour prendre la parole.
4. Nous débattons et discuterons uniquement d'idées et non de personnes. Pour faciliter les choses, nous n'oublierons pas de nous adresser à la présidence, même si nous posons une question à une autre personne, et nous éviterons d'utiliser les noms des autres membres.
5. Nous aurons chacun le droit de parler pendant deux minutes, deux (2) fois sur chaque question.
  - Nous attendrons pour intervenir une seconde fois que tout le monde ait eu l'occasion de s'exprimer une fois.
  - Nous ne prendrons pas la parole en réponse à une question ou à un commentaire sans l'autorisation du président.
  - Nous ne pouvons pas réserver notre temps pour une autre question ou le transférer à une autre personne.
6. Si nécessaire, sans nous offenser, nous attendons du président (ou d'autres membres du Conseil d'école) qu'il nous rappelle :
  - De rester sur le sujet
  - De ne pas se répéter
  - De rester dans les délais
  - De faire preuve de courtoisie envers tous les membres
7. Nous prendrons des décisions ensemble, en utilisant ces processus :

#### Consensus

- Un sujet de décision sera inscrit à l'ordre du jour
- Le président présentera, ou demandera à la personne appropriée de présenter, la question à trancher.
- Le président donne la parole aux personnes qui souhaitent faire des commentaires, exprimer des préoccupations ou poser des questions.
- Le président résume la discussion, en soulignant les points d'accord ou les changements proposés par rapport à la question initiale.
- Le président vérifiera l'accord du groupe et permettra de poursuivre la discussion si nécessaire.
- Le président vérifiera à nouveau l'accord du groupe. Si toutes les parties présentes sont en accord général et peuvent soutenir la proposition, la décision est prise et le procès-verbal en fait état.

#### Vote

- Un sujet de décision sera inscrit à l'ordre du jour.
- Une motion sera présentée pour définir clairement une proposition liée à ce sujet. ("Je propose cette proposition clairement définie ...").
- La motion sera appuyée.
- Le président présentera la motion. ("Il est proposé et appuyé...")
- Le président demandera tout commentaire ou discussion (débat) sur la motion, en commençant par la personne qui a présenté la motion.
- Le président répète la motion après le débat, et met la question aux voix (donne l'orientation du vote).
- Le vote se fera à main levée : pour ou contre. Toute personne est libre de s'abstenir de voter, mais les abstentions ne seront pas enregistrées.

8. Nous soutiendrons, et n'entraverons pas, le président dans l'accomplissement de ses fonctions, qui incluent, mais ne sont pas limitées à :
  - Faire avancer la réunion dans son ordre du jour en temps utile
  - Promouvoir la discussion
  - Faciliter la prise de décision en groupe
  - Veiller à ce que chacun ait la possibilité d'être entendu équitablement
  - Veiller à ce qu'aucune voix ne domine
  - Éviter les répétitions et prévenir les dysfonctionnements